

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 9 janvier 2017

Convocation du : 2 janvier 2017

Objet : FINANCES

Subventions aux Offices de Tourisme.

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bernard.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Truc, G. Lesbros, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JM. Gueyraud, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, C. Aubert, J. Bourbousse, F. Darini, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin. B. Saudemont, M. Ventre.

Absents : C. Pierrot, JC Vallier, JP Artigues, M. Gaignaire

Pouvoirs : Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau
Michel Gaignaire absent a donné pouvoir à Michel Ricou-Charles

Le Président, Jean-Marie Bernard, invite M. Moreau à présenter le sujet.

M. Moreau rappelle aux délégués communautaires les conséquences du transfert de la compétence tourisme à l'EPCI et de la fusion de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy et de la Communauté de Communes du Haut-Buëch.

Dans l'attente du nouvel Office de Tourisme Intercommunal du Buëch, une avance de subvention doit être versée à l'Office du Tourisme du Haut-Buëch et l'Office du Tourisme du Veynois, pour faire face à leurs besoins de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une avance de subvention de :

- 10 000 € à l'Office de Tourisme du Haut-Buëch
- 34 000 € à l'Office de Tourisme du Veynois.

Madame Fabienne Darini ne participe pas au vote.

votants : 36 dont 3 pouvoirs	pour : 36	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20170109-De15_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2017
Publication : 19/01/2017

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Montmaur
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président ,

Jean-Marie Bernard

